

Communiqué de presse du 15 octobre 2021

Le déremboursement du dépistage est dangereux pour la santé
(en référence à la chanson de Renaud *Le Déserteur*)

Monsieur le Président...

Vous annoncez le 12 juillet dernier la fin des tests de dépistage mis à disposition sans avance de frais en même temps que l'obligation du Pass sanitaire dans certains lieux.

Ce 15 octobre, vos administrations et l'Assurance maladie mettront en application votre sentence : les RT-PCR et les tests antigéniques ne seront plus pris en charge par la solidarité nationale, sauf pour les personnes symptomatiques sur ordonnance de moins de 48 heures, les cas-contacts, les personnes vaccinées (ou avec un certificat de rétablissement), celles devant subir une intervention chirurgicale, les personnes mineures ou celles avec contre-indications à la vaccination anti-Covid.

Les autres, celles et ceux qui n'ont pas su, qui n'ont pas pu ou qui ont choisi de ne pas se faire vacciner pour des raisons qui leur appartiennent, devront payer de 22 à 46 € à chaque fois qu'il-elle-s seront amené-e-s à faire une démarche les amenant à présenter un certificat Covid numérique UE (ou Pass sanitaire). C'est-à-dire pour aller à l'hôpital, dans les grands centres commerciaux, au musée, dans une bibliothèque, au cinéma, au restaurant ou au café, même en terrasse, ainsi que pour prendre le train ou l'avion.

Qui pensez-vous toucher par cette nouvelle mesure, Monsieur le Président ?

Peut-être qu'une partie des 7,5 millions non vaccinés vont s'y résoudre, mais les autres ?

Outre le fait que certaines personnes vont renoncer à utiliser ce moyen simple, accessible partout, de dépistage de la Covid-19, et se mettre en danger ainsi que leur entourage, une partie de la population va être de plus en plus marginalisée, ostracisée voire radicalisée par cette politique. Les plus précaires qui sont pourtant surexposé-e-s¹ n'ont encore que difficilement accès à la vaccination². Ne va-t-on pas risquer de repousser toujours plus loin du soin celles et ceux qui en ont besoin ? Quelles réponses proposez-vous à la détresse de ces personnes ?

Monsieur le Président, nous vous rappelons que la santé publique ne doit pas se baser sur la peur et la coercition. D'autres solutions existent que le Pass sanitaire obligatoire dans toutes les activités de déplacement, de soin et de culture, et le non remboursement des tests de dépistage. Des solutions plus ancrées sur la réalité, plus proches du terrain existent. Donnez le temps et les moyens aux associations, soignant.es et structures médico-sociales investies pour accompagner les personnes concernées vers le soin à leur rythme... il n'y a pas d'urgence à cela !

Si vous justifiez ce déremboursement par le coût de ces tests pour la société et par le déficit de la Sécurité sociale, nous rappelons que vous avez, lors des dernières années, contribué significativement à la baisse des cotisations sociales. Ces cotisations permettent la solidarité collective notamment en temps de crise. Nous vous demandons de reprendre une politique active de recouvrement des cotisations sociales non versées par les entreprises. Ceci afin de vous ressaisir du slogan de la Sécurité sociale qui est pourtant plus que jamais d'actualité : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Le GA du SMG

1 <https://epicentre.msf.org/actualites/sars-cov-2-forte-seroprevalence-des-anticorps-chez-les-pr%C3%A9caires>

2 <https://www.rue89strasbourg.com/personnes-precaires-vaccination-208235>